



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois

Question écrite n° 115880

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur la mise en oeuvre de la loi du 26 mai 1999 créant le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération ». En effet, ce texte prévoit l'intervention d'une mesure réglementaire d'application. Or, il semble que cet acte n'a pas encore été adopté à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu pour la publication de cette loi.

## Texte de la réponse

La loi n° 99-418 du 26 mai 1999 créant le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » a placé cet établissement public national, dans son article ter, sous la tutelle du garde des sceaux, ministre de la justice. Le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » est appelé à succéder au Conseil de l'ordre de la Libération, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi, lorsque ce dernier ne pourra plus réunir quinze membres, personnes physiques. Le chancelier de l'ordre de la Libération en informera alors le Président de la République qui, par décret, le nommera délégué national du Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » pour la durée restant à courir de son mandat de chancelier. La loi susvisée ne prévoit pas de décret autre que celui du Président de la République nommant le délégué national. Il convient de remarquer que le Conseil de l'ordre de la Libération a récemment été complété par décret du Président de la République du 5 janvier 2007 nommant trois nouveaux membres.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115880

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 2007, page 454

**Réponse publiée le :** 27 mars 2007, page 3121